



RAMATUELLE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE STATIONNEMENT RÉSIDENT VILLAGE

À COMPLÉTER ET À RENVOYER

Par courrier :

Stationnement Résident Village
Hôtel de Ville - 83350 Ramatuelle

Par mail :

parkings@mairie-ramatuelle.fr

DEMANDEUR

Madame

Monsieur

Nom *

Prénom

Téléphone Portable

E-mail

DÉCLARATION DE DOMICILE

N° de la voie Nature de la voie (bd/av./rue)

Nom de la voie

Nom de la résidence

Logement n° Étage Propriétaire Locataire

DÉCLARATION DES AYANTS-DROIT et VÉHICULES DU FOYER

Nom	Prénom	Numéro de téléphone mobile	Immatriculation

Le .../.../..... à

Signature :



COMMUNE
DE
RAMATUELLE

RAMATUELLE

Stationnement Résident Village

Inscriptions en mairie : parkings@mairie-ramatuelle.fr

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Le dernier avis de la taxe d'habitation disponible sur votre Espace Particulier www.impots.gouv.fr
OU en l'absence de la taxe d'habitation : le dernier avis d'imposition sur les revenus faisant apparaître l'identité et l'adresse des ayants droit à Ramatuelle
 - Les certificats d'immatriculation des véhicules concernés
 - Les pièces d'identité
 - Le livret de famille
- Cas particuliers : locataire (bail), nouveau propriétaire : acte d'achat*
- **Professionnels:** Extrait KBIS
 - Les certificats d'immatriculation des véhicules concernés
 - Pièces d'identité



LE MACARON STATIONNEMENT RÉSIDENT VILLAGE
EST À COLLER OBLIGATOIREMENT SUR LE PARE BRISE DU VÉHICULE

Parkings en accès réservé Résidents Village:

- ◇ Parking du Pont du curé
- ◇ Parking des Muletiers
- ◇ Parking de la Font d'Avaou

Une zone bleue en juillet & août: le parking de la Chapelle (école) passe en Zone bleue. Les ayants droit **munis du macaron** de stationnement Résident Village peuvent stationner sans limitation de temps.

Mise en accès réservé des parkings communaux en période de forte fréquentation

*** Un accès réservé n'est pas une place attitrée.**

Le stationnement est possible dans la limite des places disponibles.